

Madame, Monsieur

Dans le contexte de fermeture des écoles et établissements, **les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire** doivent pouvoir être accueillis dans leur lieu de scolarisation habituel.

Cette disposition concerne les élèves des écoles maternelles, élémentaires et des collèges publics et privés lorsque les parents n'ont pas de solution de garde.

La fiche jointe, rédigée par le ministère des solidarités et de la santé, précise les **catégories des professionnels concernés** ainsi que les modalités de prise en charge des enfants.

Les groupes d'élèves ne devront pas dépasser 8 à 10 par classe.

Par conséquent, pour les enfants de ces personnels, il y aura, dès lundi 16 mars au matin

un accueil périscolaire à partir de 7h15

un accueil scolaire (8h20-11h30 et 13h20-16h30)

un temps de restauration **mais il faudra apporter son repas**

un accueil périscolaire de 16h30 à 18h30

A partir de jeudi 19 mars, cet accueil ne se fera que sur demande préalable.

Merci de prendre contact (via le site Beneyluschool ou sur ec-chançay@ac-orleans-tours.fr, à l'école: 02 47 52 21 20, à la mairie: 02 47 52 93 17) si vous êtes concernés

Merci de votre compréhension

La municipalité et la directrice de l'école